



RÈGLEMENT INTÉRIEUR MARCHÉ DU PICAR'NAVAL AU NATUREL

À retourner signé à l'adresse suivante :
Association des Amis de Coucy-le-Château
8 rue des vignois
02380 Verneuil-sous-Coucy

1. ORGANISATION GÉNÉRALE

Le Picar'naval au Naturel est organisé par l'A.A.C.C :
Association des Amis de Coucy-le-Château
Téléphone (à utiliser seulement en cas d'urgence) : 06.42.06.04.30.

2. HORAIRES, JOUR ET LIEU DE LA FÊTE

Date : DIMANCHE 03 MAI 2026.
Lieu : Parc LHERMITTE (place de l'hôtel-de-ville - 02380 Coucy-le-Château).
Ouverture du marché au public : 10h00 – 19h00.

3. INSCRIPTION DES MARCHANDS

La participation au Picar'naval au Naturel n'est effective qu'à la réception et validation du dossier d'inscription par l'A.A.C.C. Le versement par le marchand du règlement et de la caution doit avoir été réceptionné par l'A.A.C.C en même temps que l'envoi **complet** du dossier d'inscription.

L'absence de la caution et/ou du règlement entraîne automatiquement la non-validation de votre inscription.

L'inscription au Picar'naval impose la présence des marchands sur le dimanche **complet** ; **le chèque de caution ne sera pas restitué en cas de retard, départ anticipé ou absence.**

Toute inscription est ferme et définitive jusqu'à 3 mois avant la date de l'événement. Dans ce cas de figure, en cas de désistement, il ne sera procédé à aucun remboursement, **quel qu'en soit le motif.**

4. INSTALLATION et DÉMONTAGE

- L'installation du stand doit impérativement se faire **le dimanche 03 mai 2026 entre 07h00 et 09h45**. Aucune installation n'est possible la veille.
- **Tout départ est impossible avant 19h00**, le Parc ainsi que la place de l'hôtel-de-ville étant fermés à la circulation pour des raisons de sécurité.
- Le démontage du marché sera effectué **entre 19h00 et 22h00**.

L'accueil des marchands sera assuré par des bénévoles de l'A.A.C.C. Dès votre arrivée sur le site, et avant toute installation, merci de vous rapprocher du bénévole afin qu'il puisse enregistrer votre présence et vous indiquer votre emplacement.

Les plans de la manifestation vous seront communiqués par mail quelques jours avant l'événement. Les emplacements de chacun seront délimités au préalable par les organisateurs de la manifestation (zone électricité / zone sans électricité).

Pour rappel, les emplacements sont déterminés en fonction de votre besoin ou non en électricité. Il est donc capital de nous informer de ce besoin sur votre fiche d'inscription (aucun changement de dernière minute ne sera accepté).

ATTENTION : la superficie du parc est gazonnée à 95%.

Toute arrivée après 09h00 le dimanche 03 mai 2026 sera refusée.

L'installation/démontage des stands ne sont pas autorisés pendant les horaires d'ouverture au public.

Chacun doit venir avec son propre matériel (tables, chaises, tonnelles, rallonges d'au moins 30 mètres, lumières/lampes à LED, escabots, blocs multi-prises...). Rien ne pourra vous être prêté par l'A.A.C.C.

5. TARIFS ET CAUTION

- Le tarif est fixé à **07 € du mètre linéaire** (en extérieur sans électricité), **09 €** (en extérieur avec de l'électricité), **11 €** (si vous présentez une contrainte évidente nécessitant d'être placés en intérieur : caractère exceptionnel, soumis à décision et autorisation de l'A.A.C.C).

- Une caution obligatoire d'un montant de **50 €** est demandée, quelle que soit la longueur de votre étalage. Le dépôt de caution est possible par chèque ou virement bancaire. Cela a pour but de protéger les organisateurs en cas d'absence, de départ anticipé ou de non-respect du présent règlement intérieur.

Votre chèque de caution vous sera restitué le jour même entre 19h et 19h30 au comptoir de la salle des fêtes (aucun envoi postal).

6. ENGAGEMENT DES EXPOSANTS

Les exposants s'engagent à :

- **Fournir le n° SIRET ou extrait KBIS (à jour) justifiant leur activité ;**
- **Respecter les horaires d'arrivée et de départ, de montage et de démontage, en veillant à ne pas gêner les autres intervenants ;**
- **Respecter l'étendue de leur emplacement ;**
- **Être présent au moins une heure avant le début de la manifestation sur un stand étant en adéquation avec le thème de la manifestation ;**
- **Tous les véhicules doivent être retirés du Parc pour 09h45 ;**
- **Ne pas exposer et/ou vendre de produits ou services non autorisés par l'A.A.C.C ;**
- **Être vêtus d'un déguisement et/ou maquillage sur le thème du Carnaval ou de la Nature.**

7. ENGAGEMENTS DES ORGANISATEURS

Les organisateurs s'engagent à vous fournir :

- Un accueil chaleureux ;
- Un emplacement correspondant à vos dimensions ;
- Un bénévole référent du marché pendant toute la durée de la fête ;
- Une restauration disponible sur site (à votre charge) ;
- Un programme riche et complet.

8. STANDS

Les stands doivent respecter le thème et l'esprit festif de la manifestation. Le déguisement/maquillage est obligatoire pour tous.

Tous les raccordements électriques doivent être camouflés du mieux possible. L'organisation se réserve le droit de ne pas accepter l'installation d'un exposant (sans remboursement du chèque de caution) si elle estime que le stand n'est pas conforme.

9. PRODUITS/SERVICES MIS À LA VENTE

Les articles proposés par les exposants doivent être en rapport avec la manifestation proposée. Les organisateurs pourront exiger le retrait de la vente de certains articles s'ils estiment que ceux-ci ne correspondent pas à ce critère et/ou s'ils n'étaient pas mentionnés sur l'inventaire détaillé et transmis par le marchand lors de son inscription.

Aucune boisson sans exception ne peut être vendue (buvette tenue par l'A.A.C.C). Ainsi que cookies, muffins et pop-corns.

10. HÉBERGEMENT ET RESTAURATION

L'hébergement et la restauration des exposants sont à leur charge.

Il est demandé aux Food Trucks de prévoir un stock suffisant leur permettant de tenir sur la totalité de l'événement. Tout départ anticipé est impossible pour des raisons de sécurité et par respect pour l'ensemble de la Communauté du Picar'naval au Naturel (public, bénévoles, marchands...).

Un café sera offert aux marchands à la buvette tenue par les bénévoles de l'A.A.C.C entre 09h et 10h.

11. PROPRETÉ ET HYGIÈNE DU MARCHÉ

Les exposants s'engagent à restituer la parcelle de terrain qu'ils occupent au cours de la manifestation, **dans le même état** qu'à leur arrivée. Les détritus, cartons ou autres déchets devront être stockés et correctement triés dans les bacs à poubelle. Une benne à verre est à votre disposition à l'entrée du Parc. **Au vue du thème environnemental de la manifestation nous espérons que chacun d'entre vous respecte ces principes, la planète vous remerciera !**

12. PÉNALITÉS

Le non-respect des engagements des exposants peut entraîner des pénalités suivant leur gravité :

- la non-restitution du chèque de caution ;
- exclusion du marché au cours de la manifestation ;
- exclusion définitive des futurs marchés organisés par l'A.A.C.C.

13. ASSURANCE

Chaque marchand doit fournir à l'A.A.C.C une copie de son attestation d'assurance professionnelle à jour couvrant sa responsabilité civile pour les dommages corporels ou matériels causés à quiconque : par lui-même, par les personnes qui le remplacent ou l'assistent, par son personnel ou par le matériel, véhicules ou marchandises dont il est propriétaire ou dont il a l'entièvre responsabilité.

Ce document est à joindre en même temps que votre dossier d'inscription (la date de validité doit couvrir la date de l'événement).

L'organisateur décline toutes responsabilités en cas de vols, détériorations, pertes, intempéries ou événement ayant des conséquences sur votre matériel.

Nous ne pouvons être tenus responsables de la qualité des produits exposés ou vendus.

14. SÉCURITÉ

Le Parc sera ouvert pendant toute la durée de l'évènement. Des patrouilles de sécurité seront réalisées par des bénévoles de l'A.A.C.C durant toute la durée des festivités. En cas de problème, il ne faudra pas hésiter à les alerter rapidement.

15. DROIT DE RÉTRACTATION

Un droit de rétractation est toléré **3 mois avant la date de la manifestation**. Toute rétractation, quelque soit le motif, sera donc possible, sans encaissement de la caution, jusqu'au **02 février 2026 inclus**.

16. ÉCO-RESPONSABILITÉ

Le Picar'naval au Naturel s'inscrit dans une démarche éco-responsable. Nous demandons donc aux marchands d'être vigilants à la gestion de leurs déchets : tri et recyclage des déchets, nettoyage de leur emplacement respectif dès la fin de la manifestation (aucun détritus ne doit être laissé au sol).

Les bénévoles n'ont en aucun cas à trier vos déchets.

Madame, Monsieur déclare avoir pris connaissance du présent règlement, et s'engage à en respecter les termes.

Fait à, le

Signature de l'exposant(e) :